

Volet 3 | PPU-010-52 — Stage supervisé — 6 crédits

Le 3^e volet du Programme de formation initiale en gestion policière (PFIGP) est un stage professionnel d'une durée de 12 mois, répartis en 3, au cours desquels les compétences attendues concernant la fonction de superviseur seront réinvesties dans différentes thématiques.

Répartition des thématiques

Thématiques	Partie 1: mois 1 à 4	Partie 2: mois 5 à 8	Partie 3: mois 9 à 12
La gestion des relations interpersonnelles – Les styles sociaux	x		
La communication de gestion	x		
Le portrait de son environnement de travail	x		
Les rencontres opérationnelles	x		
La gestion d'un événement majeur		x	
Les rencontres de supervision		x	x
La gestion d'un événement en violence conjugale ou en santé mentale			x

Approche pédagogique

Dans cette approche expérientielle, l'étudiant est appelé à exercer de réelles fonctions de gestion au sein de son organisation. Il bénéficie d'un accompagnement individualisé assuré par un instructeur expérimenté issu du milieu de la gestion policière.

Le coaching individualisé offre un soutien sur mesure, adapté aux besoins et à la réalité professionnelle de chaque étudiant. Ce type d'accompagnement favorise l'établissement d'un lien de confiance avec le formateur, créant un environnement propice à la réflexion, à l'exploration des enjeux vécus et au développement des compétences.

Répartition des activités de coaching et de codéveloppement

Activités	Partie 1: mois 1 à 4	Partie 2: mois 5 à 8	Partie 3: mois 9 à 12
Coaching individuel	2	4	4
Activités de formation	3		
Activités de présentation	1		

Les rencontres de coaching individuel sont planifiées de manière structurée et réparties tout au long des 3 parties du stage, assurant une progression cohérente dans le développement des compétences professionnelles.

Engagement et charge de travail

La réussite du volet 3 repose avant tout sur l'engagement actif de l'étudiant, soutenu par la collaboration de son organisation et l'implication du facilitateur. Une participation assidue à l'ensemble des activités prévues est essentielle pour répondre aux exigences du programme et ainsi obtenir le diplôme du PFIGP.

Un total de 90 heures est requis pour l'obtention des 6 crédits universitaires du stage. Des activités préparatoires en ligne, des rencontres en ligne et des travaux hors classe sont prévus à chacune des parties, réparties comme suit :

- 22 heures de séances de coaching : ateliers interactifs avec l'instructeur.
- 68 heures* consacrées aux travaux de préparation, aux lectures et à la rédaction en lien avec les activités du stage.

* Ces heures sont des estimations et peuvent être sujettes à des ajustements.

Mode de diffusion

Entièrement diffusé en ligne, ce volet débute par 1 journée et demie d'accueil et vise à présenter la démarche du stage, à amorcer le lien avec l'instructeur attitré et à planifier les prochaines étapes du stage.

Préalables

La réussite du Volet 1 | [ADM-010-86](#) — *Management des organisations policières* et du Volet 2 | [PPU-010-51](#) — *Pratiques policières*.

Les volets 2 et 3 peuvent être suivis en parallèle. Cependant, le volet 2 doit être complété et réussi au cours de la première partie du stage (mois 1 à 4), autrement une interruption de stage sera nécessaire.

Tarif

Le tarif pour le Volet 3 | PPU-010-52 — Stage supervisé est de :

- 3 208 \$ participant¹
- 5 562 \$ non participant²

Matériel requis

L'étudiant doit avoir accès à :

- Ordinateur,
- Casque d'écoute et microphone,
- Caméra,
- Connexion internet stable et fonctionnelle.

Le matériel pédagogique est inclus et accessible à partir de la plateforme de téléapprentissage. Aucun achat supplémentaire n'est nécessaire.

Absence et interruption de stage

Absence

- **Une absence de courte durée** doit être discutée directement avec l'instructeur de stage.

¹ Tarif applicable pour un client participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

² Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

- **Une absence de longue durée** susceptible de compromettre la réussite du stage doit être portée à l'attention de la Direction du perfectionnement, par Natacha Ouellet, coordonnatrice en gestion.

Interruption de stage

Une interruption de stage peut être accordée sous certaines conditions. Pour ce faire, l'étudiant doit obtenir l'approbation de la Direction du programme.

Reprise après interruption

Un délai d'un an à partir de la date de l'interruption est accordé à l'étudiant pour réintégrer le stage en fonction de ces modalités sans frais supplémentaires et sans mention d'échec au dossier universitaire.

Interruption	Reprise
Partie 1 : mois 1 à 4	Jour 1 du stage
Partie 2 : mois 5 à 8	Jour 1 du 5 ^e mois
Partie 3 : mois 9 à 12	Jour 1 du 9 ^e mois

Plus d'information

Pour obtenir toutes les précisions à propos du PFIGP, consultez le [site Web](#) de l'ENPQ.

Bureau du registraire et des communications	Admission, inscription ou cheminement scolaire universitaire
Marie-Andrée Champigny Agente de soutien administratif École nationale de police du Québec	Annick Gélinas Commissaire à la gestion des études Université du Québec à Trois-Rivières École nationale de police du Québec
819 293-8631, poste 6400 formuniv@enpq.qc.ca	819 293-8631, poste 6453 premiercycle.sp@uqtr.ca